

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2025 / 2026

Le dossier doit parvenir obligatoirement complet à Oxy-Jeunes avant la participation à la 1ère séance. L'absence d'un document ou d'une signature entraînera l'annulation de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS DU PARTICIPANTS :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : _____

Adresse complète : _____

Tél : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

Adresse Mail : _____

INSCRIPTION A L'ACTIVITE : Tarif selon quotient familiale : 75 €-85 € / SAISON / PAR ACTIVITE

COCHER LA OU LES CASES

Païement en plusieurs fois possible - CAF, MSA, CARTE ATOUTS, PASS CULTURE, PASS'SPORT

Gym Douce – Reprise le 15 Septembre 2025	☐ les Lundis de 11h à 12h
Renforcement Musculaire – Reprise le 15 Septembre 2025	☐ les Lundis de 19h30 à 20h30
Zumba Kids – Reprise le 17 Septembre 2025	☐ les Mercredis de 11h30 à 12h30
Danse Hip-Hop/Breakdance – Reprise le 17 Septembre 2025	☐ les Mercredis quels créneaux : ☐ 13h30 à 14h30 ou ☐ 14h30 à 15h30 ou ☐ 15h30 à 16h30
Cardio Dance – Reprise le 17 et le 18 Septembre 2025	☐ les Mercredis de 18h30 à 19h30 ☐ les Jeudis de 18h30 à 19h30
Danse Africaine – Reprise le 19 Septembre 2025	☐ les Vendredis de 18h à 19h
Danse Latine – Reprise le 20 Septembre 2025	☐ Deux Samedis par mois (voir planning)

Pièces obligatoires à joindre avec votre dossier

- ☐ - 1 photo d'identité
- ☐ - 1 certificat médical d'aptitude (en fonction de l'activité choisie) ou Questionnaire de santé si certificat moins de 2 ans
- ☐ - 1 attestation d'assurance
- ☐ - 1 attestation quotient familiale (CAF, Avis d'impôt revenu)
- ☐ - Pour les majeurs l'inscription signé (au-dessous) et pour les mineurs l'autorisation parentale signée (au-dessous)
- ☐ - Règlement financière selon quotient familiale : **cocher le tarif ☐ 75€ ou ☐ 85€ / SAISON / PAR ACTIVITE**

Pour les majeurs

Je soussigné(e) _____ atteste s'inscrire à (aux) l'activité (s) choisie (s) au-dessus pour la saison 2025 / 2026 et déclare accepter et avoir pris connaissance du règlement et des conditions de l'activité (voir au dos).
Fait à _____ Le ____/____/20____
Signature du participant avec la mention « Lu et Approuvé »

Pour les mineurs - Autorisation Parentale

Je soussigné(e) _____ autorise ma fille / mon fils (1) : _____ à participer à (aux) l'activité (s) choisie (s) au-dessus pour la saison 2025 / 2026 et déclare accepter et avoir pris connaissance du règlement et des conditions de l'activité (voir au dos). **Rappel : En cas d'autorisation donnée à un tiers de récupérer l'enfant, les parents doivent avertir par écrit. Les parents ou le responsable légal doivent impérativement récupérer les enfants à la fin des cours. L'Association Oxy-Jeunes ne peut en aucun cas être tenu responsable au-delà et en dehors des heures de cours.**
Fait à _____ Le ____/____/20____ Signature des parents (pour les mineurs) avec la mention « Lu et Approuvé »

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

- L'organisation des cours nécessite de la part des participants, un certain nombre de principes et de modalités.

Article 1 : Descriptif des ateliers et cours

- Les participants aux activités d'Oxy-Jeunes seront amenés à suivre des ateliers d'initiation et à participer à des prestations publiques. Ces dernières font partie de l'apprentissage et du suivi pédagogique de l'activité.

Objectifs : Initiation autour des différentes danses, cultures et sport par le biais d'échauffements appropriés, d'exercices techniques, de jeux et de petites chorégraphies.

- Un planning des ateliers leurs sera remis en début de saison.

- Les participants pourront concourir aux prestations extérieures avec autorisation parentale.

- Un 1er cours d'essai est possible, la continuité après cet essai valide l'inscription qui sera non remboursable

Article 2 : Assiduité

- Les participants doivent suivre régulièrement ces cours et devront respecter les intervenants d'Oxy-Jeunes et/ou prestataires extérieurs qui encadreront les activités. Les intervenants se réservent le droit d'exclure les personnes ne respectant pas le règlement ou en cas de faute grave.

- Les absences aux cours de danse ou aux spectacles devront être dûment justifiées dans un délai de 5 jours sauf en cas de force majeure.

- L'Association Oxy-Jeunes se réserve le droit d'annuler une séance en cas de force majeure.

- **En cas d'autorisation donnée à un tiers de récupérer l'enfant, les parents doivent avertir par écrit.**

- **Les parents ou le responsable légal doivent impérativement récupérer les enfants à la fin des cours, Oxy-Jeunes ne peut en aucun cas être tenue responsable au-delà et en dehors des heures de cours.**

Article 3 : Respect des locaux

- Il est impératif que les participants respectent la salle et les équipements.

- Les personnes n'ayant pas une tenue adéquate ne seront pas admises aux cours.

- Toutes dégradations feront l'objet de poursuites.

Article 4 : Assurances

- Les participants aux ateliers/cours et aux prestations/déplacements extérieur devront être couverts par leur propre organisme d'assurance avant, pendant et après les activités.

- Tous les prestations et déplacements à l'extérieur feront l'objet d'une autorisation parentale (pour les mineurs).

- La responsabilité de l'Association Oxy-Jeunes ne pourra être retenue en cas de perte, de vol ou de détériorations des effets personnels des participants.

Article 6 : Adhésion

- Tout participant aux ateliers/cours devient adhérent à l'Association Oxy-Jeunes

Article 7 : Autorisation

- J'autorise en cas d'accident, les responsables à faire le nécessaire pour que le (la) participant(e) bénéficie rapidement des soins appropriés et faire appel aux services d'urgence qui jugeront de la conduite à tenir.

- Je m'engage à reprendre mon enfant si son comportement est incompatible avec les règles de vie en collectivité.

- Je m'engage à signaler toutes modifications concernant les renseignements du dossier d'inscription.

- J'ai bien noté qu'aucun remboursement, ni prorata de cotisations, ne pourra être réclamé pour une annulation d'inscription, ou arrêt en cours d'année, quel que soit le motif.

- J'autorise les responsables ou membres majeurs de l'association à transporter mon enfant pour tout déplacement nécessaire.

- J'autorise l'association Oxy-Jeunes à prendre à titre gracieux des photos et vidéos des participants et à diffuser sur différents supports (presse, film, web...) sauf en cas de refus par écrit de leur part.

- Le contractant s'engage à respecter le présent règlement dès la signature.

OXY-JEUNES

2, rue Pierre Lemièrre - BP 163 - 61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.65.48.61

E-mail : oxy.jeunes@wanadoo.fr

Site Internet : www.oxy-jeunes.net

 [Facebook.com/oxy.jeunes1](https://www.facebook.com/oxy.jeunes1)

 [Instagram.com/oxyjeunes61](https://www.instagram.com/oxyjeunes61)

